

REGLEMENT CROSS DU PITON DES NEIGES 2012

ORGANISATION

Le 23ème Cross du Piton des Neiges, inscrit au calendrier de courses hors stade de la L.R.A, sera organisé le dimanche 29 avril 2012 avec le concours de la Commune de Cilaos, du Conseil général, et en partenariat avec de nombreux sponsors.

COMITE D'ORGANISATION

La sécurité et l'ordre seront assurés par les services de sécurité et les bénévoles.

PARC NATIONAL DE LA REUNION

Conformément à l'arrêté n° DIR/SADD/2009-01 portant réglementation de l'organisation et du déroulement des manifestations publiques dans le coeur du Parc national de La Réunion, la communication autour de la course du Cross du Piton des Neiges est organisée notamment au travers du site internet du club www.avalasse.fr.

Le règlement intérieur, doit également introduire les points suivants :

MOTIFS DE DISQUALIFICATION

- L'abandon de déchets **même biodégradables**
- les atteintes volontaires aux plantes ou aux animaux
- l'allumage des feux en dehors des places à feu aménagées à cet effet
- l'utilisation des raccourcis et donc la dégradation des espaces non prévus dans le parcours
- l'agression physique ou verbale d'un agent du Parc national ou de toute autre personne surveillant le bon déroulement de la course.
- Non-présentation à plus d'un poste de contrôle
- absence de dossard ou perte de la puce électronique
- pointage au-delà de l'horaire de départ ou de fermeture des contrôles
- utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve
- Non-assistance à un concurrent en difficulté
- insultes et menaces proférées par les concurrents auprès des contrôles de commissaires sportifs ou des membres de l'organisation
- refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve
- état physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin
- Comportement dangereux d'un concurrent ; détention d'un objet prohibé en état de récidive

PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à toutes et tous licenciés ou non licenciés. Il est cependant expressément recommandé aux concurrents de se présenter en excellente condition physique et parfaitement entraînés. Le parcours peut être éprouvant selon les conditions atmosphériques chaleur, pluie, brouillard.

CERTIFICAT MEDICAL (voir bulletin d'inscription)

Un certificat médical datant de **moins de 3 mois** et précisant l'aptitude à la pratique des sports de montagne (course, randonnée...) ou sa photocopie devra être fournie aux organisateurs par le coureur lors de son inscription. Toute personne n'étant pas en mesure de fournir ce certificat médical ou de présenter sa licence ne pourra prendre le départ, ceci conformément à la loi relative à la protection des sportifs et de la lutte contre le dopage.

INSCRIPTION

Le droit d'inscription est fixé à **40 €** et comprend : la remise des dossards, un petit déjeuner avant le départ, la remise d'un tee-shirt, les 3 ravitaillements sur le parcours, la remise de la médaille à l'arrivée, les repas servis à la salle des Fêtes de Cilaos suivi de la remise des récompenses.

Le règlement est à effectuer à l'inscription par chèque bancaire ou postal à l'ordre suivant :

AVALASSE et à envoyer à **Club Avalasse 2 rue des pins 97413 Cilaos**

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à :

Club Avalasse **0692 24 75 30 / 0692 24 75 31**

Et sur le site www.avalasse.fr

Le retrait des dossards se fera le Samedi après-midi de 14H00 à 19H00 et le dimanche 1er Mai de 5H00 à

6H30 à la salle des fêtes de Cilaos.

CATEGORIES

Hommes		Femmes	
Juniors	1993-1994	Juniors	1993-1994
Espoirs	1990-1992	Espoirs	1990-1992
Seniors	1973-1989	Seniors	1973-1989
Vétérans 1	1963-1972	Vétérans 1	1963-1972
Vétérans 2	1953-1962	Vétérans 2	1953-1962
Vétérans 3	1952 et avant	Vétérans 3	1952 et avant

PARCOURS

L'itinéraire est de 15.364 kilomètres. Dénivellation positive de 1909 mètres. Départ réel de la course : à 07 heures devant le Stade IRENE ACCOT.

Fermeture des contrôles : 10 heures au Plateau du Petit Matarum, 11 heures au Gîte du Piton, 11 h 45 au sommet. L'horaire limite de passage à la caverne Dufour est prévu à 10 h 45. Tout concurrent hors délai par rapport à l'horaire prévu sera disqualifié. L'absence de dossard aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraîne la disqualification du concurrent. Tout concurrent non dûment inscrit, n'ayant pas acquitté le droit d'inscription ou n'ayant pas de dossard sera écarté de la ligne d'arrivée pour des raisons de chronométrage et ne figure pas aux classements officiels qui seront établis à l'issue de la course. Afin de ne pas dégrader l'environnement, les organisateurs ont décidé de disqualifier tout concurrent surpris à jeter des débris (des agents du parc des hauts sont susceptibles d'être présents sur le site). Le transport des vêtements des concurrents au point d'arrivée est assuré par les organisateurs sous réserve de conditions météorologiques permettant la desserte du Piton des Neiges par voie aérienne.

CLASSEMENTS

Classement individuel, Classement général, Classement par équipe, Classement coureurs du Club Avalasse.

DOSSARDS

Les concurrents doivent porter le dossard accroché sur le devant (tee-shirt ou débardeur), de façon à être visibles par tous. A la demande des contrôleurs, ils doivent annoncer le numéro de leur dossard lors du passage aux postes de pointage.

RÉSULTATS ET PRIX

La lecture des résultats et la remise des prix auront lieu à partir de 13h30 heures sur le podium installé pour la circonstance.

Des prix seront décernés dans chaque catégorie et distribués exclusivement sur place (en aucun cas expédiés).

Un trophée sera remis au vainqueur « SCRATCH ». Celui-ci sera définitivement acquis à la condition que le coureur remporte à trois reprises l'épreuve du Cross du Piton des Neiges.

Une médaille sera remise à tout participant ayant franchi la ligne d'arrivée.

INDIVIDUEL ACCIDENT

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie d'ASSURANCE.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être déposée par écrit au moins une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent et remise au Directeur de Course.

ANNULATION DE LA COURSE

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment en cas de force majeure. Le remboursement des frais d'engagement aux coureurs, sera effectué au prorata des frais engagés non récupérables.

NOTA

Le parcours est balisé à l'aide de rubalise blanche et rouge, mais aussi à l'aide de piquets rouges. L'arrivée est délimitée par un couloir balisé. Les points kilométriques sont placés sur le terrain en ordre décroissant. De même les zones de

ravitaillement sont annoncées par panneaux, mais aussi les postes de secours et assistance. Une équipe « Serre-File » suit les coureurs jusqu'à l'arrivée et ferme le parcours ensuite avec les dernières personnes qui redescendent. (SECURITE). Trois postes médicaux important sont situés sur le parcours, l'un au lieu dit « Le Bloc » l'autre au « Gîte de la caverne Dufour » et le dernier au sommet du Piton des Neiges. La participation à l'épreuve comporte de plein droit l'acceptation du présent règlement.

Mis à jour le 13 février 2012.